

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13-12-2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 13 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Éric PILLARD, Maire.

Présents : P. BROUSSART, C FAUTH, A. GROBON, A. MARCELAT, E. PILLARD, M. VARENNE

Absent : M.D VIDAL

Excusé : C. GONGUET pouvoir à P. BROUSSART

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Elu Secrétaire de séance : P. BROUSSART

ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil du 18/10/2019
 - Présentation du projet de Mme et M. MIDOL LE BERRE (Perrine et Erwan)
 - Délibération à prendre pour la vente de la lame à neige pour un montant de 2 200 €
 - Délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur (recensement population 2020)
 - Délibération à prendre pour l'acquisition des nouvelles parcelles par Mme et M. MIDOL LE BERRE (Perrine et Erwan)
 - Modification budgétaire (virement de crédit)
 - Etudier les demandes de subventions pour 2020
 - Questions diverses
-

1 Présentation du projet de Mme et M. MIDOL LE BERRE (Perrine et Erwan)

L'implantation récente sur la commune de l'entreprise « le Village des Etoiles », ses dirigeants, Perrine et Erwan Le Berre, souhaitent en présenter les objectifs et les moyens au Conseil Municipal. En relation avec l'AFA ils ont créé une Ecole d'Astronomie. Ils développeront des stages en direction des enfants mais également des adultes ; Erwan étant agréé formateur-Animateur Petite Ourse. Aujourd'hui bien dotée en matériel d'observation et en Planétarium, l'entreprise peut recevoir des stagiaires pour ses stages « fixes » et en itinérance de jour mais surtout de nuit.

Le conseil souhaite donc longue vie et prospérité à cette nouvelle activité qui viendra, au côté de l'observatoire de la Lèbe, renforcée le positionnement du Valromey dans le domaine de l'observation astronomique et nous rappeler que la nuit est belle.

2 Approbation du conseil du 18/10/2019

Le Compte rendu du conseil du 18/10/2019 ne faisant l'objet d'aucune remarque il est approuvé à l'unanimité moins une voix, pour cause d'absence à la séance (C. Fauth).

3 Délibération à prendre pour la vente de la lame à neige pour un montant de 2 200 €

La lame à neige de l'ancien tracteur ayant été vendue à la commune de Chamousset (73) sans délibération préalable du Conseil Municipal, celle-ci ne peut faire l'objet d'aucune facturation. Déjà abordé lors du Conseil Municipal du 28/01, la vente avait été refusée par 2 voix contre, 3 abstentions et 3 pour avec demande de réintégration de la lame. Aujourd'hui la situation n'ayant pas changée, la nouvelle demande de délibération donne le résultat suivant : **2 pour la vente / 5 contre**. La lame devra donc être réintégrée

4 Délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur (recensement population 2020)

Après exposé du travail requis pour informer, distribuer les documents administratifs et les récupérer, il est convenu d'attribuer une indemnité de 450€ à l'agent recenseur (dont 382€ de participation INSEE) qui sera cette année Mme Isabelle Schneider (CM du 18/10).

Unanimité

5 Délibération à prendre pour l'acquisition des nouvelles parcelles par Mme et M. MIDOL LE BERRE (Perrine et Erwan)

Lors du Conseil Municipal du 28/01/2019 il a été acté l'accord de cession de parcelles de terrain (B413, B458 et B489) aux époux Le Berre pour la création de leur entreprise. La vente devenant effective il est nécessaire de reprendre une délibération pour acter la vente.

Unanimité

6 Modification budgétaire (virement de crédit)

Monsieur le Maire informe le Conseil que des budgets prévus pour l'approvisionnement de certains postes comptables n'ayant pas été suffisamment abondés, un certain nombre d'entre eux se trouvent en dépassement. Il est donc demandé au Conseil de délibérer pour effectuer les virements nécessaires à la régularisation de la situation faute de quoi la commune ne pourra honorer ses engagements.

P. Broussart, rappelle qu'à l'occasion du Conseil du 27 mai il avait demandé que soit présentée à l'occasion du conseil du mois de juin la situation comptable des 6 premiers mois de l'exercice afin de vérifier la cohérence des dépenses engagées avec le prévisionnel. Cette situation n'a été remise au conseil que lors de la dernière réunion du 18/10/2019, n'ayant ainsi pas pu faire l'objet d'une analyse. En conséquence ne disposant d'aucune information sur le montant des dépassements et sur les postes concernés il ne pourra approuver cette modification budgétaire.

Cette modification est rejetée par 5 voix contre 2

7 Etudier les demandes de subventions pour 2020

Différentes demandes de subvention étant parvenues en Mairie, M. le Maire demande à ce qu'elles soient étudiées.

Aucune analyse n'ayant été engagées en prévision du budget 2020, il est convenu que ces demandes de subventions seront analysées et réparties en fonction du montant global accordé en 2019.

P. Broussart présente une demande de subvention émanant du CSVR pour une participation au financement de la « SAMSE Biathlon Tour » qui aura lieu les 18 et 19 janvier 2020. En fonction des moyens disponibles à la commune et de la participation des autres partenaires Deux propositions de subvention sont proposées : 300€ et 400€.

Mises aux votes la proposition de 300€ recueille 1 voix et celle de 400€ 6 voix.

Une subvention de 400€ est donc accordée au CSVR pour l'organisation de la SAMSE Tour

A cette occasion P. Broussart fait part de son étonnement concernant l'absence de participation de la communauté de communes du Plateau de Hauteville qui par ailleurs ne manque pas une occasion de s'approprier l'appellation « Plateau de Hauteville Retord », que ce soit sur les panneaux d'affichage ou dans la lettre d'information du Conseil Départemental.

- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie commémorative du 02/02 aura lieu cette année à 11h et sera suivie d'un vin d'honneur.

Il informe également le conseil de sa décision de ne pas faire de cérémonie des vœux du Maire 2020 aux habitants.

Paiement des loyers

Lors du Conseil Municipal du 20/09/19 il avait été acté qu'en raison des retards constatés de facturation des loyers cette tâche devait être prioritaire. Tant pour les finances de la commune que pour la régularité auprès des locataires (ceux-ci pouvant recevoir plusieurs factures à régler en une fois). Aujourd'hui il est constaté qu'au 10/12 les locataires viennent de recevoir les factures d'octobre et de novembre à régler.

Répartition des charges de gaz

Lors du conseil du 09/19 il avait été acté qu'en raison du retard pris dans la facturation des charges de gaz (2017/2018/2019) celle-ci devait constituer une priorité et faire l'objet d'un recalcul des provisions afin de rendre la régularisation plus facile à régler par les locataires. Cela reste à faire.

Isolation du Bâtiment du Relais St Didier

P. Broussart informe le conseil qu'il a été contacté par L. Bessonies et J. Felices, actuels occupants du Relais St Didier, en raison des problèmes de consommation excessive d'énergies (gaz, électricité, bois) qui impacteraient plus que de raison la rentabilité de l'établissement.

P. Broussart a donc contacté le SIEA et ALECO1 qui, dans le cadre de leurs missions, ont la capacité de réaliser gratuitement des diagnostics d'isolation des bâtiments et de pouvoir intégrer des aides dans les montants des travaux à entreprendre. Ces deux organismes ayant besoin des factures de consommation d'énergie, ils sont en attente de la fourniture de celles-ci par L. Bessonies ou J. Felices.

Réparation du désherbeur

Le désherbeur acquis par la commune auprès de la CCBS dans le cadre de l'opération Zéro Phyto n'ayant jamais servi et étant en panne de batterie, il avait été demandé lors du Conseil du 20/09 de faire le nécessaire, soit auprès de la CCBS, soit auprès du vendeur (Ets Vaudaux 74) pour régler ce problème.

P. Broussart avançant que la garantie de deux ans de ce matériel s'achevant au mois de mai 2020, M. Le Maire affirme que contrairement aux particuliers qui bénéficient d'une garantie de deux ans, les collectivités ne bénéficient que d'une garantie de un an. Ce point sera à vérifier avant d'abandonner les démarches.

Extinction éclairage public

C. Fauth demande, suite à la délibération du conseil du 20/09/19 concernant l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h ou en est la commande des travaux. P. Broussart en date du 10/10/19 a adressé à la mairie un modèle de lettre à envoyer au SIEA pour faire la commande des travaux nécessaires. Courrier qui d'après M. le Maire aurait été signé. Il a pu constater, à l'occasion de l'AG du SIEA du 29/11, qu'aucun courrier concernant cette demande n'avait été reçu au SIEA, et qu'en conséquence les travaux ne pouvaient être mis en œuvre.

Règlement du litige avec les époux Chaffard

C. Fauth pose la question de la situation du conflit entre la commune et les époux Chaffard (anciens responsables du Relais St Didier), porté devant le tribunal et demande ou en est le jugement de cette affaire (2017)

M. Le Maire répond que « normalement cela devrait se régler ces jours, sauf report éventuel du tribunal ».

Voirie

En date du 5/12/19 P. Broussart devait se rendre à la réunion « Bilan voirie2019 », il a du demandé le lieu de la réunion à la CCBS pour s'y rendre. L'invitation arrivée en mairie ne lui avait pas été transmise.

Lors de cette réunion il a été informé du fait que depuis septembre malgré de multiples relances, la commune n'avait pas répondu aux demandes de prévisions de travaux de voirie pour l'année 2020. En conséquence les conseillers municipaux, C. Fauth, A. Marcelat et P. Broussart ont du prendre dans l'urgence l'initiative de faire l'état des lieux complet de la voirie de la commune et en définissant les priorités de travaux pour les faire parvenir au service voirie de la CCBS avant le 13/12/2019.

Par ailleurs suite à visite de M. Corbel de la DDT sur demande de Mr Morgante, venant constater les débordements des eaux pluviales en cas de fortes pluies sur la Grande Route (RD 31) à hauteur de la parcelle 319a, suite à un affaissement du terrain, il doit être envisagé la pose d'une grille plus importante afin d'absorber les surplus.

Paiement de l'acquisition de la parcelle forestière de M. Roland Bailly

En date du 15/03/2019 le Conseil Municipal actait l'achat d'une parcelle forestière (A144) à M. R. Bailly pour une somme de 1845€. A ce jour M. R. Bailly s'étonne que cette vente ne soit toujours pas réglée. On peut penser qu'il en est de même pour Mme Francon (parcelle À 143 / 1310 euros).

M. Le Maire informe le conseil que la demande de versement de la somme de la vente par le notaire vient seulement d'arriver en Mairie.

Demande de subvention des travaux de l'église

A l'occasion de la dissolution de l'association Sites et Monuments du Valromey celle-ci disposant de fonds, elle avait sollicité les associations et collectivités pour les répartir avant clôture.

Après contrôle, contrairement à ce qui a été affirmé lors du Conseil Municipal du 27/05/19 aucune demande de subvention pour les travaux envisagés pour l'église, en provenance de notre commune, n'a été enregistrée.

Véhicule communal

Le véhicule communal mis à la disposition de l'employé communal aurait du passer le contrôle technique le 15/11/2019. A ce jour aucune disposition à cet égard n'a été prise.

A Marcelat informe le Conseil, qu'outre le fait que la commune est en infraction, en cas d'accident la responsabilité du Maire est directement engagée.

M. le Maire nous informe qu'il a demandé à l'employé communal de ne plus utiliser ce véhicule. Celui-ci sert encore pour aller au réservoir.

Listes électorales

C. Fauth relève que si les membres du Conseil ont été informés des dates des élections municipales, celles-ci ne sont pas affichées sur les tableaux d'informations communales.

Concernant la révision des listes électorales, depuis cette année les listes sont révisées régulièrement et ont déjà fait l'objet en septembre d'une vérification par les personnes en charges de cette mission. (C. Gonguet et C. Pesenti).

La séance est levée à 21h30